



Decheance de pret et assignation devant le tribunal

Par **bebel54**, le **19/08/2015** à **23:34**

Bonjour , j'ai eût une déchéance de prêt le 19 mai 2013.S'est suivi d'un plan de remboursement sur 135 mois que je respecte. aujourd'hui je suis assigné par l'organisme afin qu'elle obtienne un titre .J' ai demandé à l'organisme une suspension du plan de remboursement en lettre recommandé .rnPar entretien téléphonique on m'a dit qu'on répondrait pas à ma demande et qu'il avait fait la demande d'un état hypothécaire afin de saisir mes biens.rnIl faut savoir que la déchéance du prêt a été prononcé sur des base que je considère peu clair.rnEn effet , ma femme avec qui je suis en procédure de divorce a déposé un dossier de surendettement et que les échéance était prélevée sur son compte .Je ne savais pas l'existence de ce plan et le non paiement des échéances.rnAinsi j'ai reçu la déchéance du prêt sans autre communication préalable à ma connaissance .rnL'organisme peut-il demander un titre alors qu'il y a un plan de remboursement que je respecte?